

R. C'est d'avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice distributive.

DIVERSITÉ NÉCESSAIRE DES EMPLOIS, DES FONCTIONS SOCIALES

81° Tous les citoyens sans exception doivent-ils apporter leur part à la masse des biens communs ?

R. Tous, sans exception, le doivent ; néanmoins leurs apports ne peuvent être ni les mêmes, ni d'égale mesure.

82° Est-ce qu'il y aura toujours ces inégalités de conditions, sans lesquelles une société ne peut exister, ni être conçue ?

R. Quelles que soient les vicissitudes par lesquelles les formes de gouvernement sont appelées à passer, ces inégalités existeront toujours. A tout prix, il faut des hommes qui gouvernent, qui fassent des lois, qui rendent la justice, qui administrent les affaires de la paix et les choses de la guerre.

83° Ces hommes doivent-ils tenir le premier rang dans toute société ?

R. Personne n'en peut douter, puisqu'ils travaillent directement au bien commun.

84° Les hommes appliqués aux choses de l'industrie, peuvent-ils concourir au bien commun dans la même mesure et par les mêmes voies ?

R. Non, mais tout de même eux aussi servent grandement les intérêts de la société.

L'ÉTAT DOIT S'EFFORCER D'AMÉLIORER LE SORT DES TRAVAILLEURS

85° Dans toute société bien constituée, doit-il se trouver une certaine abondance de biens extérieurs, dont l'usage est requis à l'exercice de la vertu ?

R. Certainement.

86° Quelle est la source de ces biens ?

R. La source féconde, nécessaire et même unique de tous ces biens, c'est le travail de l'ouvrier - travail des champs et de l'usine.

87° Que demande donc l'équité ?

R. L'équité demande donc que l'Etat se préoccupe des travailleurs, favorise tout ce qui paraît de nature à améliorer leur sort, et fasse en sorte qu'il leur revienne une part convenable des biens qu'ils procurent à la société, comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de sacrifices et de privations.